



# LE SERVICE BABY SITTING

UNE MISE EN RELATION PARENTS / JEUNES BABY-SITTERS

Ce guide a été conçu pour vous apporter des informations utiles sur le service de baby-sitting d'Info Jeunes La Roche-sur-Yon.

Que vous soyez un/une jeune à la recherche de missions ou un parent à la recherche d'une personne de confiance, vous y trouverez l'essentiel pour que tout se passe bien.

Le service baby sitting est ouvert aux jeunes à partir de 16 ans.

Une question, un souci, ou un retour d'expérience ? N'hésitez pas à nous en parler, que ce soit pour signaler un problème (avec une famille ou un/ une baby-sitter) ou simplement pour partager votre satisfaction. Vos retours nous aident à améliorer ce service pour toutes et tous !

**Info Jeunes La Roche-sur-Yon n'est pas employeur, ce sont bien les parents qui sont particuliers-employeurs.**

## LES ENGAGEMENTS DE CHACUN

### LE/LA BABY-SITTER S'ENGAGE À :

- ✓ Être ponctuel-le, sérieux-se et responsable
- ✓ Garantir la sécurité et l'hygiène
- ✓ Suivre les recommandations des parents
- ✓ Être disponible
- ✓ Respecter la Convention collective des salariés du particulier employeur



Assurance recommandée : une responsabilité civile avec option « baby-sitting » (souvent incluse dans l'assurance des parents pour les mineurs).

### LES PARENTS S'ENGAGENT À :

- ✓ Prévoir une première rencontre (important pour l'enfant)
- ✓ Informer le/la jeune sur les éventuels problèmes de santé de l'enfant, fournir les médicaments si besoin
- ✓ Respecter la même convention collective
- ✓ Indemniser l'usage d'un véhicule si besoin, vérifier l'assurance du jeune si utilisation
- ✓ Prévoir un couchage et un petit-déj' en cas de garde de nuit
- 🍴 Fournir un repas n'est pas obligatoire, mais souvent apprécié !

## LA DÉCLARATION

Déclarer un/ une baby-sitter est obligatoire. Le travail au noir est illégal et risqué, en particulier en cas d'accident.

### ➤ AVANTAGES POUR LE BABY-SITTER :

Accès aux droits sociaux : santé, retraite, chômage...

### ➤ AVANTAGES POUR LES PARENTS :

Réduction ou crédit d'impôt  
 Aides de la CAF ou de la MSA  
 Sécurité juridique en cas de litige

## LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Depuis le 1er janvier 2020, les offres Cesu et Pajemploi gèrent pour vous le prélèvement et le reversement de l'impôt à la source. Avec la nouvelle plateforme, vous n'avez aucune démarche à réaliser : c'est tout-en-un. <https://monprelevementalasource.urssaf.fr/>.

En tant que salarié, si vous n'êtes pas imposable, rien ne change pour vous. Votre employeur vous versera votre rémunération comme aujourd'hui.

Si vous êtes imposable, votre taux est automatiquement transmis par l'administration fiscale.

En cas de changement, il est pris en compte dans un délai maximum de 2 mois.

### LA DÉCLARATION

L'employeur déclare la rémunération de son salarié. Le Cesu ou Pajemploi selon le cas, calcule le montant du prélèvement à la source à partir du taux transmis par l'administration fiscale.

### LA RÉMUNÉRATION

Au moment de sa déclaration, l'employeur est informé du salaire net déduit du montant de l'impôt à verser à son salarié.

### LE PRÉLÈVEMENT

Le Cesu ou Pajemploi prélève sur le compte bancaire de l'employeur, la retenue à la source du salarié en même temps que les cotisations.

## CESU + ET PAJEMPLOI +

Depuis janvier 2020, les plateformes Cesu+ et Pajemploi+ simplifient tout le processus, y compris le prélèvement de l'impôt à la source.

### ➤ LES 3 ÉTAPES :

- ✓ Déclaration du salaire sur la plateforme
- ✓ Calcul automatique de l'impôt par Cesu/Pajemploi
- ✓ Le baby-sitter est payé net d'impôt sous 3 jours
- 💡 L'impôt est automatiquement versé à l'administration

### ➤ COMMENT DÉCLARER LES FUTURS « BABY-SITTERS » :

Le CESU est une offre simplifiée pour déclarer facilement la rémunération de votre salarié à domicile pour des activités de service à la personne. Le Cesu concerne tous les particuliers à différents moments de leur vie. Le Cesu peut s'utiliser de manière régulière ou ponctuelle, pour un emploi à temps partiel ou à temps complet. C'est un dispositif de déclaration. Il ne permet pas de payer le salarié. [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr).

## LE CONTRAT DE TRAVAIL

Il est obligatoire, même pour une garde ponctuelle.

Le contrat permet de préciser :

- Les horaires
- Le tarif
- Les tâches
- La durée

Info Jeunes peut vous fournir des modèles de contrat.

Cependant, en cas de problème, pensez à recourir aux services de la ville de La Roche-sur-Yon :

### SERVICE MÉDIATION SOCIALE – MÉDIATEURS SOCIAUX

10 place François Mitterrand

3ème étage

Tel : 02 51 47 48 49

Avant toute démarche juridique, pour gérer une situation tendue ou conflictuelle

### SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET D'AIDE AUX VICTIMES

10 place François Mitterrand

3ème étage

Tel : 02 51 47 47 10

Connaître ses droits et appréhender les moyens de résoudre un problème juridique

## LE SALAIRE

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC :

Taux horaire au 1er novembre 2024 :

SMIC brut : 11,88 €/h → Net : environ 9,40 €/h

Pour les mineurs le minimum légal est différent : :

16 ans : -20 %

17 ans : -10 %

Dans le cadre de l'horaire défini, les salariés peuvent effectuer des heures de travail effectif et des heures de présence responsable.

Travail effectif = quand l'enfant est actif

Présence responsable = surveillance pendant le sommeil ou temps calme

1h de présence responsable = 40 minutes payées



Exemple :

De 18h à 20h : garde active → 2h

De 20h à 23h : présence responsable → 3h = 2h payées

Total à rémunérer : 4h

- Le tarif se négocie entre les deux parties, avant la garde.
- Le nombre d'enfant dans une même famille ne rentre pas en compte dans le calcul du tarif.
- Il n'y a pas de majoration automatique pour les nuits ou jours fériés (sauf le 1er mai).

## LES AIDES FINANCIERES

Dans le cadre du prélèvement à la source, le crédit d'impôt (frais de garde de jeunes enfants ou emploi d'un salarié à domicile) qui vous a été accordé à l'été 2023 pour les dépenses payées en 2022, donnera lieu au versement d'un acompte de 60 % du montant de ce crédit d'impôt en janvier 2024, et 40 % en été 2024.

La PAJE (Pajemploi +) : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, si vous avez un ou plusieurs enfants âgé(s) de moins de 6 ans, vous pouvez peut-être bénéficier du complément de libre choix du mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), ouvrant droit à des aides CAF ou MSA.

Aide du Comité d'Entreprise ou de l'Entreprise : elle n'a aucun caractère obligatoire et est soumise à l'impôt sur le revenu.

## ADRESSES UTILES



**URSSAF de Vendée**  
11 rue Benjamin Franklin  
85000 La Roche-sur-Yon  
tél : 3957



**FÉDÉRATION DES PARTICULIERS-EMPLOYEURS (FEPEM)**  
2 rue Bertrand Geslin  
44100 NANTES  
0825 07 64 64  
[www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)



**URSSAF/CNTCESU**  
3, av. Prés Emile Loubet  
42961 ST ETIENNE Cedex 9  
0820.868.584  
[www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)  
Service Info Emploi : 0 825.347.347



**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**  
109 bd Louis Blanc  
85932 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9  
0810.25.85.10  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



**INFO JEUNES**  
Médiathèque Benjamin-Rabier  
Esplanade Jeannie-Mazurelle  
85000 LA ROCHE SUR YON  
02.51.36.95.95  
[infojeunes@larochesuryon.fr](mailto:infojeunes@larochesuryon.fr)

Du mardi au samedi : 13h30 - 18h00

A partir du 1er septembre 2025 : mardi/mercredi/vendredi : 13h30 -18h00

## Info Jeunes la Roche-sur-Yon

- Info Jeunes, c'est un service public ouvert à tous les jeunes de 12 à 25 ans, pour trouver des réponses à leurs questions et avancer dans leurs projets.
- Vous y trouverez des informations, conseils sur : les études , l'orientation , l'emploi, la santé , le logement, les loisirs ...